



Pension compensatrice ou alimentaire et rachat crédit

Par **abergogne**, le **19/05/2009** à **14:11**

Bonjour,

Mon mari et moi avons acheté un appartement en 2005 en séparation de biens (50/50). J'avais un apport personnel notifié dans l'acte de vente de 30000€. Aujourd'hui, chacun paie sa part (moi 493,50 et lui le complément) mensuellement. Notre prêt est à 3,95 sur 20 ans avec des mensualités de 1167€. Nous nous sommes mariés en 2006 sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts (meubles meublants et 1 compte commun pour les dépenses du ménage). Aujourd'hui, mon mari me quitte pour une autre femme, mais ne souhaite pas divorcer : il souhaite me laisser les meubles sans en retirer d'argent et souhaite continuer à payer sa part pour l'appartement. Je sais que cette situation n'est pas raisonnable : à n'importe quel moment, il peut ne plus payer et du coup ce serait à moi de payer la totalité des 1167€. Je gagne 2055€ net par mois et lui environ 3500€-3700€ net+primes. Il a 2 enfants d'un précédent mariage pour lesquels une pension alimentaire de 500€ est allouée. Nous n'avons pas d'enfant. Que me conseillez-vous ? Une convention d'indivision sur 5 ans ? Un rachat de crédit ? Puis-je réclamer une pension compensatrice ? Ou une pension alimentaire ? Merci.

Bien cordialement,
Anne BERGOGNE-HUBER